

Philippe d'Hémery
L'Abrégement
16 700 Bioussac

no 1

Madame Danielle Denizet
Commissaire Enquêteur
Mairie de Ruffec
16 700 Ruffec

Le 13 février 2019

Recommandé avec AR

Madame la Commissaire Enquêteur,

Je m'oppose fermement au projet éolien de Volkswind de Ruffec Nord pour les motifs suivants:

1) Impact très négatif sur le tourisme :

Notre région du Ruffécois concentre d'ores et déjà un parc foisonnant d'aérogénérateurs industriels existants et une multitude de projets, en particuliers deux très proches et actuellement en cours d'instruction : celui de WPD au Bouchage et à Vieux-Ruffec et celui de La Chévrerie La Faye

L'implantation de ces nouveaux monstres de 180 m de haut achèverait la destruction de notre paysage et de son attractivité touristique et économique.

Du point de vue touristique, sont particulièrement concernés le Château de Verteuil et le Parc et Jardin de l'Abrégement, respectivement inscrits aux Monuments Historiques et à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Seront également impactées les activités touristiques, à caractère ludiques pour toutes les générations y compris les jeunes, telles que, entre autres, Feel Nature de Taizé- Aizie et le centre équestre de Bernac.

2) Une ineptie économique et écologique:

La volonté politique frénétique d'implantation à tout prix d'aérogénérateurs industriels en France est mise en œuvre en dépit de déséquilibres économiques fondamentaux et de graves nuisances environnementales. Sans les milliards de subventions et les coûts de rachat aux exploitants de centrales éoliennes de leur électricité par EDF à des prix garantis très supérieurs à ceux du marché, la filière éolienne s'effondrerait.

Cette politique porte gravement atteinte à notre environnement: - 36% de chiroptères en 10 ans + hécatombe de l'avifaune + destructions de haies (dont on subventionne par ailleurs la réimplantation suite au précédent massacre -partiellement inutile-lié au remembrement des années 1970-80!).

Les éoliennes ont une durée de vie prévue de 20 ans, à l'issue de laquelle elles doivent être démantelées. Les coûts de démantèlement sont provisionnés, de par la loi, à hauteur de seulement

50 000 € par aérogénérateur, ce qui est notoirement insuffisant au regard des coûts actuels de démantèlement qui sont supérieurs à 400 000 €. Les promoteurs, pas plus que les propriétaires bailleurs de terrains, n'assumeront les frais et n'effectueront les travaux de démantèlement. Résultat : dans quelques décennies nos campagnes seront hérissées de gigantesques mâts abandonnés, branlants et dangereux. Le recyclage des pales des éoliennes est par ailleurs problématique, très polluant et coûteux.

Et le meilleur étant sans doute pour la fin: nos terres agricoles conserveront des masses de béton souterrain, puisque le démantèlement des aérogénérateurs ne prévoit pas l'enlèvement des gigantesques socles de béton au-delà d'un mètre de profondeur, ce qui est notoirement insuffisant.

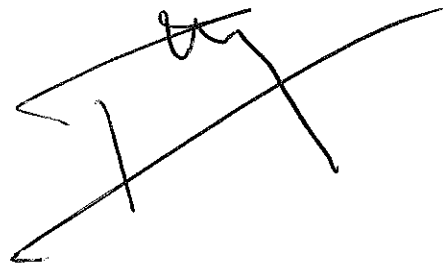
3) Nuisances sérieuses pour tous les riverains :

Si les bénéfices financiers considérables de l'éolien sont réservés à une poignée d'opérateurs économiques souvent étrangers qui ne mettront jamais les pieds dans nos paysages saccagés, nous tous habitants du Ruffécois subissons déjà, et subirons toujours plus, les effets des pollutions visuelles et sonores de jour comme de nuit, des effets stroboscopiques et des infrasons portant à 15 ou 20 km. Les atteintes au bien-être et à la santé des populations environnantes sont maintenant reconnues par les scientifiques indépendants.

Par ailleurs, nombre de professionnels de l'immobilier (agents immobiliers dont l'agence immobilière TIC immobilier, 11 place des Martyrs de l'Occupation de Ruffec et certains notaires -ceux qui ne bénéficient pas de la manne de la rédaction des actes juridiques liés à l'éolien-) s'accordent à reconnaître que l'implantation d'éoliennes à proximité de biens immobiliers leur confère une moins-value de l'ordre de 20 à 30%, voire les rend carrément invendables. (Ci-joint, Estimation du Cabinet TIC Immobilier du 9 janvier 2019).

Pour les raisons évoquées ci-dessus, je suis totalement opposé à la réalisation du parc d'aérogénérateurs de Ruffec.

Je vous prie, Madame, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned in the lower right quadrant of the page.

Ruffec, Le
09/01/2019

Objet : Des Parc Eoliens Dans Le Nord Charente

Depuis plusieurs années, l'arrivée des parcs éoliens dans notre région ont eu un impact sur le marché immobilier. Cet impact est au même niveau que celui créé par la nouvelle ligne LGV.

Régulièrement nous avons des clients qui refusent de visiter les maisons dans un rayon de 2 kms d'un parc éolien, principalement pour la vue gâchée ainsi que le bruit, et certains avec des soucis pour l'implication sur leur santé.

Suite à cela, pour l'estimation des maisons, il faut que mon équipe et moi prenons en considération la présence de parc éoliens, et de l'effet négatif qu'ils apportent sur la valeur de la propriété. Par exemple, il peut y avoir deux maisons identiques d'une valeur sur papier, mais si l'une de ces maisons est proche d'un parc éolien, alors en réalité son prix de vente sera inférieur à l'autre maison. Cela peut représenter une baisse entre 20 et 30 %

Très cordialement,


Christophe GUAY
Gérant

